

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 29/01/2025, à 17h30

2025.02

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le vingt neuf janvier, à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » à PANZOULT, sous la présidence de M. Philippe MASSARD.

Date de convocation du Comité : 21/01/2025

Membres en exercice : 75

Membres présents : 49

Procuration : 1 – Monsieur Benoît VANDENDORPE a donné procuration à Monsieur Eric LUANCO

Membres votants : 50

Pour : 49

Contre : 0

Absention : 1

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Marie GENNETEAU

OBJET 2025-02 : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) Départemental 2024-2030 et mise en œuvre de sa déclinaison locale

Vu la délibération n°2024-42 du comité syndical en date du 13 décembre 2024 et adoptant le PLPDMA départemental pour la période 2024-2030.

Le PLPDMA porté au niveau départemental par le syndicat Touraine Propre présente une partie des actions dont la mise en œuvre est assurée au niveau local par chaque collectivité en charge de la compétence gestion des déchets.

La proposition des actions prioritaires du PLPDMA pour les années 2025 à 2030, déclinées en six axes est présentée aux membres du comité :

Légende :

Action en rouge = action qui s'éteint / action en bleu = action qui se rajoute / action en noir = action qui perdure d'une année sur l'autre

Actions 2025 :

Axe 1 : Actions transversales : fiche 1 : communiquer et sensibiliser :

- Renforcement local des animations scolaires
- Participation à des évènements locaux et nationaux
- Sensibiliser le grand public grâce à un réseau d'ambassadeur local
- Organiser des visites de site
- Création et réalisation de webinaires et de vidéos tutoriels

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 5 : gérer les biodéchets chez soi :

- Intensifier la distribution de composteurs individuels
- Intensifier la mise en place de composteurs partagés
- Entretien et maintenance des composteurs collectifs
- Rejoindre le réseau national « compost + » ou « compost citoyen »

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 6 : jardinage au naturel :

- Promouvoir le jardinage au naturel pour les particuliers
- Mise en place d'un broyage en déchèterie et/ou un broyage itinérant

Axe 5 : Donner une seconde vie aux objets : fiche 8 : mettre en place un réseau multi acteurs du réemploi :

- Mise en place de zones de réemploi et de matériau-thèque en déchèterie
- Proposer des appels à projet « Prévention et Réduction »
- Promouvoir le réemploi des textiles, du linge et des chaussures
- Création d'une ressourcerie avec espace réparation pour la seconde vie des objets

Axe 6 : Montrer l'exemple : fiche 9 : favoriser l'exemplarité des collectivités :

- Mettre en place des indicateurs prévention
- Encourager une tarification plus incitative
- Promouvoir les contrats globaux de la performance de la collecte et en déchèterie

Actions 2026 :

Axe 1 : Actions transversales : fiche 1 : communiquer et sensibiliser :

- Renforcement local des animations scolaires
- Participation à des évènements locaux et nationaux
- Sensibiliser le grand public grâce à un réseau d'ambassadeur local
- Organiser des visites de site
- Création et réalisation de webinaires et de vidéos tutoriels

Axe 1 : Actions transversales : fiche 3 : innover et expérimenter :

- Centraliser le stop pub et expérimenter le oui pub

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 5 : gérer les biodéchets chez soi :

- Intensifier la distribution de composteurs individuels
- Intensifier la mise en place de composteurs partagés
- Entretien et maintenance des composteurs collectifs
- Rejoindre le réseau national « compost + » ou « compost citoyen »

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 6 : jardinage au naturel :

- Promouvoir le jardinage au naturel pour les particuliers
- Mise en place d'un broyage en déchèterie et/ou un broyage itinérant
- **Promouvoir le jardinage au naturel auprès des collectivités et des entreprises**

Axe 4 : Réduire les déchets aquatiques : fiche 7 : mettre en place un réseau multi acteurs :

- Cartographier et diagnostiquer les déchets sauvages et aquatiques

Axe 5 : Donner une seconde vie aux objets : fiche 8 : mettre en place un réseau multi acteurs du réemploi :

- Mise en place de zones de réemploi et de matériau-thèque en déchèterie
- Proposer des appels à projet « Prévention et Réduction »
- Promouvoir le réemploi des textiles, du linge et des chaussures
- Création d'une ressourcerie avec espace réparation pour la seconde vie des objets
- **Soutenir les acteurs sur le territoire**
- **Soutenir et promouvoir les acteurs du vrac**

Axe 6 : Montrer l'exemple : fiche 9 : favoriser l'exemplarité des collectivités :

- Mettre en place des indicateurs prévention
- Encourager une tarification plus incitative
- Promouvoir les contrats globaux de la performance de la collecte et en déchèterie

Actions 2027 :

Axe 1 : Actions transversales : fiche 1 : communiquer et sensibiliser :

- Renforcement local des animations scolaires
- Participation à des évènements locaux et nationaux
- Sensibiliser le grand public grâce à un réseau d'ambassadeur local

- Organiser des visites de site
- Création et réalisation de webinaires et de vidéos tutoriels

Axe 1 : Actions transversales : fiche 3 : innover et expérimenter :

- Centraliser le stop pub et expérimenter le oui pub

Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire : fiche 4 : mettre en place un réseau REGAL multi acteur :

- Cartographier les acteurs locaux de l'alimentation
- Mettre en œuvre les projets et diffuser les bonnes pratiques
- Créer un réseau REGAL local

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 5 : gérer les biodéchets chez soi :

- Intensifier la distribution de composteurs individuels
- Intensifier la mise en place de composteurs partagés
- Entretien et maintenance des composteurs collectifs
- Rejoindre le réseau national « compost + » ou « compost citoyen »

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 6 : jardinage au naturel :

- Promouvoir le jardinage au naturel pour les particuliers
- Mise en place d'un broyage en déchèterie et/ou un broyage itinérant
- Promouvoir le jardinage au naturel auprès des collectivités et des entreprises

Axe 4 : Réduire les déchets aquatiques : fiche 7 : mettre en place un réseau multi acteurs :

- Cartographier et diagnostiquer les déchets sauvages et aquatiques
- Mettre en œuvre les actions et diffuser les bonnes pratiques

Axe 5 : Donner une seconde vie aux objets : fiche 8 : mettre en place un réseau multi acteurs du réemploi :

- Mise en place de zones de réemploi et de matériauthèque en déchèterie
- Proposer des appels à projet « Prévention et Réduction »
- Promouvoir le réemploi des textiles, du linge et des chaussures
- Création d'une ressourcerie avec espace réparation pour la seconde vie des objets
- Soutenir les acteurs sur le territoire
- Soutenir et promouvoir les acteurs du vrac

Axe 6 : Montrer l'exemple : fiche 9 : favoriser l'exemplarité des collectivités :

- Mettre en place des indicateurs prévention
- Encourager une tarification plus incitative
- Promouvoir les contrats globaux de la performance de la collecte et en déchèterie

Actions 2028 :

Axe 1 : Actions transversales : fiche 1 : communiquer et sensibiliser :

- Renforcement local des animations scolaires
- Participation à des évènements locaux et nationaux
- Sensibiliser le grand public grâce à un réseau d'ambassadeur local
- Organiser des visites de site
- Création et réalisation de webinaires et de vidéos tutoriels

Axe 1 : Actions transversales : fiche 3 : innover et expérimenter :

- Centraliser le stop pub et expérimenter le oui pub

Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire : fiche 4 : mettre en place un réseau REGAL multi acteur :

- Cartographier les acteurs locaux de l'alimentation
- Mettre en œuvre les projets et diffuser les bonnes pratiques
- Créer un réseau REGAL local

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 5 : gérer les biodéchets chez soi :

- Intensifier la distribution de composteurs individuels
- Intensifier la mise en place de composteurs partagés

- Entretien et maintenance des composteurs collectifs
- Rejoindre le réseau national « compost + » ou « compost citoyen »

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 6 : jardinage au naturel :

- Promouvoir le jardinage au naturel pour les particuliers
- Mise en place d'un broyage en déchèterie et/ou un broyage itinérant
- Promouvoir le jardinage au naturel auprès des collectivités et des entreprises

Axe 4 : Réduire les déchets aquatiques : fiche 7 : mettre en place un réseau multi acteurs :

- Cartographier et diagnostiquer les déchets sauvages et aquatiques
- Mettre en œuvre les actions et diffuser les bonnes pratiques

Axe 5 : Donner une seconde vie aux objets : fiche 8 : mettre en place un réseau multi acteurs du réemploi :

- **Mise en place de zones de réemploi et de matériau authèque en déchèterie**
- Proposer des appels à projet « Prévention et Réduction »
- Promouvoir le réemploi des textiles, du linge et des chaussures
- Création d'une ressourcerie avec espace réparation pour la seconde vie des objets
- Soutenir les acteurs sur le territoire
- Soutenir et promouvoir les acteurs du vrac

Axe 6 : Montrer l'exemple : fiche 9 : favoriser l'exemplarité des collectivités :

- Mettre en place des indicateurs prévention
- Promouvoir les contrats globaux de la performance de la collecte et en déchèterie

Actions 2029 et 2030 :

Axe 1 : Actions transversales : fiche 1 : communiquer et sensibiliser :

- Renforcement local des animations scolaires
- Participation à des évènements locaux et nationaux
- Sensibiliser le grand public grâce à un réseau d'ambassadeur local
- Organiser des visites de site
- Création et réalisation de webinaires et de vidéos tutoriels

Axe 1 : Actions transversales : fiche 3 : innover et expérimenter :

- Centraliser le stop pub et expérimenter le oui pub

Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire : fiche 4 : mettre en place un réseau REGAL multi acteur :

- Cartographier les acteurs locaux de l'alimentation
- Mettre en œuvre les projets et diffuser les bonnes pratiques
- Créer un réseau REGAL local

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 5 : gérer les biodéchets chez soi :

- Intensifier la distribution de composteurs individuels
- Intensifier la mise en place de composteurs partagés
- Entretien et maintenance des composteurs collectifs
- Rejoindre le réseau national « compost + » ou « compost citoyen »

Axe 3 : Réduire les biodéchets : fiche 6 : jardinage au naturel :

- Promouvoir le jardinage au naturel pour les particuliers
- Mise en place d'un broyage en déchèterie et/ou un broyage itinérant
- Promouvoir le jardinage au naturel auprès des collectivités et des entreprises

Axe 4 : Réduire les déchets aquatiques : fiche 7 : mettre en place un réseau multi acteurs :

- Cartographier et diagnostiquer les déchets sauvages et aquatiques
- Mettre en œuvre les actions et diffuser les bonnes pratiques

Axe 5 : Donner une seconde vie aux objets : fiche 8 : mettre en place un réseau multi acteurs du réemploi :

- Mise en place de zones de réemploi et de matériau authèque en déchèterie
- Proposer des appels à projet « Prévention et Réduction »

- Promouvoir le réemploi des textiles, du linge et des chaussures
- **Création d'une ressourcerie avec espace réparation pour la seconde vie des objets**
- Soutenir les acteurs sur le territoire
- Soutenir et promouvoir les acteurs du vrac

Axe 6 : Montrer l'exemple : fiche 9 : favoriser l'exemplarité des collectivités :

- Mettre en place des indicateurs prévention
- Promouvoir les contrats globaux de la performance de la collecte et en déchèterie

Pour rappel, le récapitulatif des besoins en personnel et financier de 2025 à 2030 est détaillé ci-dessous :

	ETP 2025	Budget 2025	ETP 2026	Budget 2026	ETP 2027	Budget 2027	ETP 2028	Budget 2028	ETP 2029	Budget 2029	ETP 2030	Budget 2030
TOTAL SMICTOM Investissement	0,3	176 000,00 €	0,4	137 500,00 €	0,3	75 750,00 €	0,2	68 250,00 €	0,2	48 250,00 €	0,2	48 250,00 €
TOTAL SMICTOM fonctionnement	2,8	361 980,00 €	3,2	399 580,00 €	3,8	423 530,00 €	3,6	387 730,00 €	3,6	356 830,00 €	3,6	352 100,00 €
Focus cotisation Touraine Propre	0,0	73 000,00 €	0,0	146 000,00 €	0,0	219 000,00 €	0,0	292 000,00 €	0,0	365 000,00 €	0,0	365 000,00 €
TOTAL SMICTOM Budget PLPDMA	3,1	610 980,00 €	3,6	683 080,00 €	4,0	718 280,00 €	3,8	747 980,00 €	3,7	770 080,00 €	3,7	765 350,00 €
% budget alloué à la prévention	-	4,36%	-	4,88%	-	5,13%	-	5,34%	-	5,50%	-	5,47%

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

APPROUVE les propositions d'actions prioritaires du PLPDMA pour les années 2025 à 2030.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à leur réalisation.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
 Philippe MASSARD**



Présents :

CC Chinon Vienne et Loire	Claude ROUX (Anché) – Patrice DABILLY (Antogny Le Tillac) – Yves DESBLACHES (Avoine) – Vincent LECUREUIL (Beaumont-en-Véron) – Hélène BERGER (Chinon) – Jean-Michel CHEMINOT (Chinon) – Marylène GACHET (Chinon) – Jacques QUEUDEVILLE (Chouzé-sur-Loire) – Michel PIQUIER (Cinais) - Émilie ROUSSEL (Couziers) – François DE SOYRES (Lerne) – Patrice TESSIER (Rivière) - François BEL (La Roche Clermault) - Catherine DEGRAVE (Saint-Benoit-la-Forêt) – Morgan GIROUARD (Saint Germain sur Vienne) – Bernard MUREAU (Savigny en Véron) – Éric LUANCO (Seuilly)
CC Touraine Val de Vienne	Claudine LECLERC (Braslou) – Jean-Pierre POTHIN (Braye sous Faye) – Philippe BOURC'HIS (Brizay) – Alain COUVREUX (Champigny sur Veude) – Marie-Rose BROTIER (Courcoué) - Jean-Jacques LEGROS (Crissay-sur-Manse) - Jean-Claude VOISIN (Crouzilles) – Frédéric LAHAYE (Faye la Vineuse) - Jean-Marie GENNETEAU (L'Île Bouchard) – Christian MERÉ (Jaulnay) - Sylviane TERRIEN (Lémeré) – Michel BRUNET (Ligré) – Patrick LAURENT (Luzé) – Pascale SAULNIER (Maillé) -- Natalie SENNEGON (Neuil) - Michel FORGEON (Noyant de Touraine) – Isabelle CAMON (Panzoult) – Françoise MORIN (Pouzay) – Alain DUBOIS (Pussigny) – Karine LATOUCHÉ (Saint Epain) – Christine BOISQUILLON (Sainte Maure de Touraine) – Ghislaine BECEL (La Tour Saint Gelin) – Yolande VOISINET (Trogues) – André SKERSOBOLSKI (Verneuil le Château)
CC Touraine Vallée de l'Indre	José MAERTENS (Azay le Rideau) - Philippe MASSARD (La Chapelle aux Naux) – Fabien BARREAU (Cheillé) - Régis BONNEAU (Pont de Ruan) – Roger JOUANNEAU (Rigny Ussé) – Eric LOIZON (Thilouze) – Didier DOUCHET (Vallères) – Anita RAVION (Villeperdue)

Excusés :

Ghislaine MANGIN (Assay), David DELEPINE et Sandrine GIRARD (Avon les Roches), Gérôme GARNON (Brehemont), Joël RAVENEAU (Candes Saint Martin), Pascal MARECHAUX (Chaveignes), Jean-Jacques LAMBRON (Chezelles), Guy FOUSSARD (Cravant les Côteaux), Romuald COLIN et Denis MOUTARDIER (Huismes), Jean-Luc MAILLARD (Marçay), Benoît VANDENDORPE (Marcilly sur Vienne), Dominique ANDRAULT (Marigny Marmande), François BASSET-CHERCOT (Parçay-sur-Vienne), Jean-Jacques PANTIGNY (Rigny Ussé), Colette JOUET (Rivarennes).